Décision n° 2016-0065
du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
en date du 19 janvier 2016
abrogeant des autorisations d'utilisation de fréquences assignées
délivrées à diverses entités
pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile

Le président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu le code des postes et des communications électroniques (ci-après CPCE), et notamment ses articles L. 41 à L. 43, R. 20-44-5 à R. 20-44-11 et D. 406-5 à D. 406-17 ;

Vu le décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 pris en application du 12° de l'article L. 32 du code des postes et télécommunications et relatif aux valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques émis par les équipements utilisés dans les réseaux de télécommunication ou par les installations radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1531 du 24 octobre 2007 instituant une redevance destinée à couvrir les coûts exposés par l'État pour la gestion de fréquences radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 modifié relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 24 octobre 2007 modifié portant application du décret n° 2007-1532 relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 18 mars 2013 modifié relatif au tableau national de répartition des bandes de fréquences ;

Vu la décision n° 2015-1160 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 29 septembre 2015 portant délégation de pouvoirs ;

Vu la décision du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 5 octobre 2015 portant délégation de signature ;

Vu les demandes présentées par les entités mentionnées dans l'annexe à la présente décision ;

© Autorité de régulation des communications électroniques et des postes

Décide :

Article 1 – Les autorisations d'utilisation de fréquences délivrées à diverses entités pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile sont abrogées, dans les conditions précisées en annexe à la présente décision. Les fréquences attribuées par ces autorisations sont restituées.

Article 2 - Le directeur de l'accès mobile et des relations avec les équipementiers de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée aux titulaires.

Fait à Paris, le 19 janvier 2016

Pour le Président et par délégation

Rémi STEFANINI
Directeur de l'accès mobile
et des relations avec les équipementiers

Annexe à la décision n° 2016-0065
du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
en date du 19 janvier 2016

Autorisation d'utilisation de fréquences assignées pour les réseaux radioélectriques indépendants

Restitution de fréquences

Dossier	Titulaire	Utilisation	Fréq
198200695	DULONG DANIEL	66 LE SOLER	1 VHF
198600536	CE APAVE NORD-OUEST REGION	76 MONT ST AIGNAN	1 UHF
198602749	APAVE NORD OUEST	76 MONT ST AIGNAN	1 UHF
198803809	CE APAVE NORD-OUEST REGION	76 MONT ST AIGNAN	3 UHF
198901764	COMMUNAUTE URBAINE GRAND NANCY	54 NANCY	10 UHF
198905869	EAUX DE VIENNE SIVEER	86 LATHUS ST REMY	2 VHF
199000882	VETER CH SACILOTTO GRAVINA	31 BOULOGNE SUR GESSE	2 VHF
199104573	CENTRE TECHNIQUE DE L APAVE	44 ST HERBLAIN	3 UHF
199203500	COMMUNE D'HYERES	83 HYERES	2 UHF
199212952	SOC AMENAGEMENT STATION PLAGNE	73 MACOT LA PLAGNE	7 VHF
199300499	CTRE TECHNIQUE APAVE NORD OUEST	76 MONT ST AIGNAN	1 UHF
199404227	LABORATOIRES SERVIER INDUSTRIE	45 GIDY	1 UHF
199404305	LABORATOIRES SERVIER INDUSTRIE	45 FLEURY LES AUBRAIS	1 UHF
199507719	LABORATOIRES SERVIER INDUSTRIE	45 GIDY	2 UHF
199901317	COMMUNE D'HYERES	83 HYERES	1 UHF
200000265	APAVE NORD OUEST	59 LILLE	1 UHF
200000762	CENTRE TECHNIQUE DE L APAVE	59 LILLE	1 UHF
200000763	CENTRE TECHNIQUE DE L APAVE	59 LILLE	1 UHF
200001804	AUCHAN FRANCE	91 VIGNEUX SUR SEINE	1 UHF
200001840	CIE INGENIERIE METIERS	62 HENIN BEAUMONT	1 UHF
200002131	CETE APAVE NORD OUEST	60 BEAUVAIS	1 UHF
200100002	COMMUNE D'HYERES	83 HYERES	1 UHF
200200342	KHALIFA BELTAIEF	67 STRASBOURG	2 UHF
200201567	DDFIP SAVOIE	73 CHAMBERY	2 VHF
200400823	ENTREPRISE MALEZIEUX	57 WOIPPY	1 UHF
200401360	SOC AMENAGEMENT STATION PLAGNE	73 MACOT LA PLAGNE	2 VHF
200500099	PROSEGUR SECURITE HUMAINE	69 LYON	1 UHF
200500327	UNIVERSAL MUSIC FRANCE	92 ANTONY	1 UHF
200501413	GEOMATECH	44 ST NAZAIRE	3 UHF
200501923	SOCIETE VERMANDOISE INDUSTRIES	45 PITHIVIERS LE VIEIL	1 UHF
201100750	ATLANTIQUE DRAGAGE SARL	97 KOUROU	1 UHF
201301903	APAVE NORD OUEST SAS	35 LE RHEU	1 UHF
201400109	FORCE 12	94 LA VARENNE ST HILAIRE	1 UHF
201500396	VCF NORMANDIE CENTRE	76 LE HAVRE	1 UHF
201500518	VCF NORMANDIE CENTRE	76 DIEPPE	1 UHF
201500650	VCF NORMANDIE CENTRE	76 LE PETIT QUEVILLY	1 UHF
201500830	KOARIO	26 BOURG DE PEAGE	2 UHF
201500844	VCF NORMANDIE CENTRE	27 GRAVIGNY	1 UHF